

Les élections de vos Délégués du Personnel (DP) et des membres du CE (Comité d'Établissement) de TIS auront lieu jeudi 11 octobre dans les salles Kappa 1 et 2 de 9h30 à 15h.

QUATRE BONNES RAISONS DE VOTER FO

1/ FAVORISER L'UNITÉ SYNDICALE SUR LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL

FO a toujours joué un rôle moteur dans le lancement d'actions communes des organisations syndicales.

Dernier exemple en date : nous avons été à l'initiative d'une lettre des quatre organisations syndicales à l'inspection du travail pour, entre autres, le respect des normes juridiques en matière de temps de travail, de gestion des congés, et de respect des minimas salariaux des conventions collectives.

Cette démarche a abouti à une lettre de l'inspectrice du travail à la Direction (voir nos panneaux d'affichage). Ainsi, par exemple, suite à cette lettre, la Direction s'est engagée à la dernière

réunion du CE à mettre en place un dispositif automatisé pour assurer le respect des minima salariaux.

Autre exemple : nous avons été à l'initiative en mai 2011 d'une pétition commune des quatre organisations syndicales du site contre l'externalisation d'une partie des activités comptables. Si l'externalisation n'a pas été empêchée, **nous avons par contre obtenu que la Direction s'engage à reclasser les salariés impactés sur des postes de qualification équivalente au sein d'Alstom, sans imposer de mutation géographique.**

2/ PRÉSERVER POUR LES SALARIÉS UN POINT D'APPUI POUR DÉFENDRE LEUR EMPLOI, LEUR POUVOIR D'ACHAT, LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

FO a refusé de signer l'accord GPEA (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Ages), ce qui aurait signifié donner un accord de principe sur la suppression des emplois menacés par des « évolutions économiques ou technologiques » (voir § « mobilité externe » dans l'accord), alors que ces évolutions sont décidées en général par le patronat, notamment les délocalisations vers les pays à bas coût de main-d'œuvre. **FO garde ainsi son entière liberté pour combattre les suppressions d'emplois et c'est un point d'appui irremplaçable pour le personnel.**

Mais pour continuer à défendre efficacement les intérêts du personnel en matière d'emploi, de salaires, de temps de travail, de congés, de déplacements, de sécurité et de conditions de travail, **FO a besoin de continuer à être représentée au CE et pas seulement en réunion des DP.** C'est en effet au CE que la Direction est, de par la loi, tenue d'informer les élus du personnel de la marche de l'entreprise et des dispositions relatives aux conditions d'existence du

personnel, l'ordre du jour du CE étant établi conjointement par le secrétaire du CE et la Direction. La Direction est aussi tenue de consulter le CE sur les transferts d'activités, sur les réorganisations, sur la situation salariale comparée des hommes et des femmes, sur la formation professionnelle, sur l'activité du service de santé au travail, sur le règlement intérieur, etc.

Or, la Direction a ramené le nombre de sièges au CE de 9 à 7, dont 6 au 3ème collège. Nous avons donc besoin de recueillir un pourcentage de voix sensiblement supérieur pour continuer à être représentés au CE. En effet, depuis la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale, un syndicat doit avoir au moins deux élus au CE (**1 titulaire et 1 suppléant** par exemple) pour pouvoir nommer un représentant syndical au CE. Il doit aussi recueillir au moins 10% des voix aux élections du CE sur l'ensemble des collèges pour garder sa représentativité et participer aux négociations avec la Direction.

3/ MAINTIEN ET AMÉLIORATION DES PRESTATIONS PROPOSÉES AU PERSONNEL EN MATIÈRE D'ŒUVRES SOCIALES ET DE RESTAURATION

Les représentants FO sont intervenus non seulement dans les commissions obligatoires du CE (égalité professionnelle, formation professionnelle, logement) et au CHSCT, mais aussi dans les commissions des œuvres sociales et culturelles. En effet, si le rôle du CE vis-à-vis de la marche de l'entreprise et plus particulièrement de ses conséquences pour le personnel est le plus important, le CE est aussi chargé de gérer l'utilisation de la subvention de la Direction pour les œuvres sociales et culturelles (2,3 % de la masse salariale).

Nous avons participé à la commission VACANCES (chèques vacances), à la commission SEJOURS JEUNES, à la commission FAMILLE-ENFANCE (chèques rentrée scolaire), à la commission BILLETTERIE, à la commission LOISIRS ET CULTURE (chèques culture du 1^{er} mai, ...), notamment à la tenue des permanences et à la gestion du club BRICOLAGE, de la VIDEOTHEQUE, et à la commission RESTAURATION.

Nous avons contribué à proposer au personnel un choix très large de voyages tant en matière de prix (séjours-club, circuits lointains, circuits proches,

croisières) que de destinations, par le biais de la commission VOYAGES.

Nous avons été à l'initiative de l'élargissement de l'offre de billets cinéma (Ciné-chèques) permettant d'accéder à plus de salles en banlieue parisienne et province tout en augmentant le quota de billets pour les familles et les célibataires. Nous avons contribué à la mise en place de Week-Ends et à maintenir l'offre de promotions Disney pour l'été dans le cadre de la commission BILLETTERIE.

Nous avons proposé au personnel du matériel d'astronomie récent et contribué à organiser des conférences scientifiques/astronomiques dans le cadre de la commission ASTRONOMIE.

Nous avons contribué à proposer au personnel un choix de jeux vidéo important pour toutes les consoles de jeu dans le cadre de la commission LUDOTHEQUE.

Voter FO, c'est donc aussi voter pour que FO continue à être présente au bureau du CE pour la gestion des œuvres sociales et culturelles et pour mettre en œuvre nos propositions pour l'avenir :

- **élargir les possibilités de choix du personnel (par exemple colis ou chèque cadeau pour Noël),**
- **augmenter le montant maximum des chèques vacances à 500€,**
- **subventionner les activités culturelles au même titre que les activités sportives,**
- **développer la coopération entre les trois CE des établissements Alstom de Saint-Ouen,**
- **amélioration de la restauration, notamment à Kappa.**

4/ ÉLIRE DES REPRÉSENTANTS QUI RENDENT COMPTE DE LEUR MANDAT

Nous avons rendu compte régulièrement de nos interventions par voie de tracts, affichages, réunions d'information du personnel, et site Internet. Nous avons notamment établi un bilan d'activité où nous indiquons les raisons pour lesquelles nous avons signé ou refusé de signer les accords collectifs qui ont été négociés sur Alstom depuis les dernières élections. Ce bilan est téléchargeable sur www.fo-sif.org (onglet 'élections professionnelles'). Vous y trouverez aussi nos réclamations faites en réunion des DP (onglet 'comptes rendus de DP').

Si vous n'êtes pas présents sur le site le 11 octobre, vous pouvez dès maintenant voter par correspondance avec le matériel électoral que vous avez reçu par la Poste. **Attention de ne pas oublier de signer au dos des 'enveloppes T' pour que votre vote soit valable.**

Nous avons développé dans notre 'profession de foi' (jointe au matériel électoral que vous avez reçu) la plateforme sur laquelle nous nous présentons.

La liste de nos candidats est affichée sur nos panneaux

